

DATE

21 mai 2025, de 13h00 à 17h00

INTERVENANT

Bénédicte BURY, Avocate au Barreau de Paris

Sophie MOREIL, Maître de Conférences, Université Littoral Côte d'Opale

PRE-REQUIS

Connaissances de base dans la mention de spécialisation concernée

NIVEAU

2

TARIF

160 €

IMPORTANT

L'EDA GUYANE est engagée dans une démarche d'égalité des chances. Merci de nous contacter par mail si vous avez besoin d'un accompagnement.



OBJECTIFS

Actualiser les connaissances par un tour d'horizon de décisions de l'année rendues par la Cour de cassation et des juges du fond.

Identifier les points sujets à contentieux dans le droit de la responsabilité bancaire.

Appréhender les tendances de la Cour de cassation dans les différents domaines de la responsabilité en matière de crédit aux entreprises et du crédit aux particuliers (crédit immobilier dans ses différentes déclinaisons, crédit affecté, et autres crédits aux entreprises).

Partager les expériences et questionnements sur des situations vécues.

METHODES MOBILISEES

1. Responsabilité à l'occasion d'opérations de compte
2. Responsabilité du banquier dispensateur de crédit aux particuliers – crédit immobilier
3. Obligation de mise en garde à l'égard de l'emprunteur et de la caution
4. Responsabilité à l'occasion du crédit aux entreprises
5. Responsabilité à l'occasion de l'assurance-groupe et de l'assurance-vie
6. Réglementation et jurisprudence

MODALITES D'EVALUATION

Questions / cas concrets pendant la formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Intervention orale et interactive associant aspects théoriques et pratiques.

Transmission d'un support pédagogique.